

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022**

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 65

Le Vendredi 1er avril 2022 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 18 mars 2022.

**Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Considérant que 56 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.**

**COLLEGE NON GEMAPI**

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
ALTENACH	BASCHUNG François	x			
BALSCHWILLER	SCHAD Pierre	x			
BELLEMAGNY	LEINING Adrien				
BENDORF	ANTONY Antoine			x	
BERNWILLER	MALCHAIR Philippe			x	
BISEL	HERBETT Joseph	x			
BRECHAUMONT	WIOLAND Stéphane		BEFORT Marie-Eve	x	
BRETTEN	BOSTVIRONNOIS David			x	
BUETHWILLER	RUFF Jean-Marc	x			
CHAVANNES/ETANG	THEVENOT Jean-Pierre				
COURTAVON	BABÉ Florent	x			
DANNEMARIE	HOLLEVILLE Nicolas			x	
DIEFMATTEN	GRAVEY Claire			x	
EGLINGEN	GERBER Claude				
ELBACH	SCHMITT Line	x			
ETEIMBES	KLINGLER Thierry				
FALKWILLER	GROSS Pascal	x			
FRIESEN	BOEGLEN Yves	x			
FULLEREN	WAECHTER Antoine			x	DIETMANN Daniel
GILDWILLER	BRUCKERT Patrick	x			
GOMMERSDORF	NASS Denis	x			
GUEVENATTEN	BATTIGELLO Raphaël	x			
HAGENBACH	SCHITTLY Benoît	x			
HECKEN	VERNICION Bertrand	x			
HEIDWILLER	POUCHELET Patrick		COURSAUX Rémy	x	
HIINDLINGEN	TAILLEBOSQ-DECLoux Nathalie	x			
ILLFURTH	BUHLER Danielle	x			
LARGITZEN	JAEGY Charlotte				
LE HAUT SOULTZBACH	RULOFS Dominique	x			
LEVONCOURT	WALTER Hervé				
LIEBSDORF	UHRWEILLER Christian				
MAGNY	GAUTHIERAT Alain	x			
MANSPACH	DIETMANN Daniel	x			
MERTZEN	BENOIT Christophe				
MOERNACH	ENDERLIN Jérôme	x			
MONTREUX-JEUNE	BARI Yves	x			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Patrick			x	BARI Yves
MOOSLARGUE	PETER Sébastien		WILHELM Raymond	x	
OBERLARG	WEBER Natalic	x			
PFETTERHOUSE	MARTIN Gérard		MULLER Christiane	x	
RETZWILLER	RITTER Philippe	x			
RÖMAGNY	STEMMELIN Christian				
SAINT-BERNARD	STIMPFLING Christian	x			
SAINT-COSME	KIENTZY Sylvain				

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Supplé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
SAINT-ULRICH	SCIWOB Francis		SCHERRER Dominique	x	
SÉPOIS-LE-BAS	HAGMANN David			x	MULLER Christiane
SÉPOIS-LE-HAUT	BANIOLZER Jérôme			x	
SOPPE-LE-BAS	MAZAJCZYK Richard	x			
SPECHBACH	FUTSCH Béatrice	x			
STERNENBERG	GÖSSER Daniel				
STRUETH	MATHIEU Jean-Jacques	x			
TRAUBACH-LE-BAS	PEJFEGER Gilbert	x			
TRAUBACH-LE-HAUT	JOUVENCEAUX Jérôme		FREYBURGER Christian	x	
UEBERSTRASS	PETER Daniel			x	
VALDIEU-LUTRAN	PUCHE Marie-Claude	x			
WOLFERSDORF	ROCH Benjamin	x			
COLLECTIVITE EUROPENNE D'ALSACE	DREXLER Sabine			x	
	BELTZLING Maxime			x	

### COLLEGE GEMAPI

ETABLISSEMENT	NOM Prénom	Présent(e)	Supplé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
Communauté de Communes Sundgau	SCHOENIG Fabien			x	IVAIN Bertrand
	SPRINGINSFELD Dominique	x			
	IVAIN Bertrand	x			
	DURAND Hugues			x	
	WALCHI François	x			
	LIHS Clément	x			
	WAECKERL Jean-Luc	x			
	STOFFEL Paul	x			
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	BERGER Marc	x			
	THEILLER Chantal			x	STOFFEL Paul
Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	BUCHERT Maryvonne				
	SALZE Pierre				
	WHINS Jean-Julien	x			
Communauté de Communes Sud Alsace Langué	BURNER Auguste	x			
	DUDET Franck			x	BURNER Auguste
	GANSMANN Vincent			x	
	ROBISCHUNG Francis	x			
	SOMMERHAUTER Pascal			x	
	VERRIER Nathalie	x			
	LAMÈRE Jean-Luc			x	
	LEWEX Denis	x			
	GRANDGIRARD Franck	x			
	GREYER Catherine				
	SCHLENGER Bernadette	x			
	GEIGER Claude	x			
	LEY Marie-Cécile			x	
	ULMANN Fabien			x	VERRIER Nathalie
	BRUN Vincent	x			
	ZINCK Jean-Michel	x			
	PARENT Marc	x			
	BRUNNER Dominique	x			
	GRASSER Jean-Claude				
	BRINGHI Eric	x			
HERRGOTT Michel					
JUD Claude				x	ROBISCHUNG Francis
BARNABÉ Maurice				x	GRANDGIRARD Franck
WIEST Laurent	x				

Y assistent également :

Mme Sandrine DIDIERLAURENT, Suppléante de la commune de Falkwiller

M. Benoît WOLF, Suppléant de la commune d'Illfurth



L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, Mme Aurélie SKORA, chargée de mission ruissellement, M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE Largue, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Sont excusés :

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

M. Eric BRAILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux

La Direction Départementale des Territoires

L'Office Français de la Biodiversité

La Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Rivières de Haute-Alsace

M. le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à tous les participants et dit en introduction :

« Mesdames, Messieurs, chers Délégués,

En préambule à ce Conseil syndical de l'EPAGE Largue, il m'appartient de demander à chacun d'entre vous, dans vos collectivités, dans vos familles, dans votre quotidien, d'œuvrer pour restituer à l'eau toutes les considérations qui lui sont dues.

Dès lors qu'ils sont vivants, des organismes eucaryotes comme les champignons, les plantes et les animaux dont l'homme, ou procaryotes comme les bactéries et certaines algues, sont constitués d'eau en transit, pour 60 à 98% de leur masse. Pour l'homme, avec 65% d'eau, l'essentialité de son existence physique sanitaire se trouve donc là, dans la qualité de cette eau, et impose la nécessité de protéger toutes les ressources naturelles nécessaires à l'atteinte de la qualité sanitaire de l'eau par toutes les mesures préventives nécessaires.

Aujourd'hui dans notre bassin versant, nous ne disposons plus des ressources hydriques de qualité, nécessaires à la distribution d'eau potable indispensable à notre santé. Pour répondre à cette carence, 30% de l'eau de nos réseaux nous est acheminée depuis le bassin de la Doller.

Par ailleurs les 70% qui restent, nous sont distribués par des communes ou des syndicats dont 8 unités sont impactées par la présence de pesticides comme le Métolachlore ou le Chrome hexavalent.

Le comble, c'est que nous venons d'apprendre que les 30% de ressources hydriques qui nous viennent du bassin de la Doller révèlent également la présence de Métolachlore.

A l'heure qu'il est, 7 millions de français sont alimentés en eaux sanitaires non conformes aux règlements sanitaires relatifs aux « pesticides ».

Sur le bassin versant de la Largue, j'ai l'intime conviction, qu'avec la politique de prévention des ressources en eau et du cycle de l'eau que nous avons développée tous ensemble depuis 30 ans, avec les Communes, les Communautés de Communes, les Syndicats d'eau, les Agriculteurs au travers des mesures agro-environnementales, Natura 2000, les Ecoles, la Maison de la Nature, la Chambre d'Agriculture, le Département, la Région et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, nous disposons de la maille et de la chambre d'écho nécessaire pour sortir par le haut, de ce très mauvais pas. Il suffit que l'Etat, M. le Préfet et ses services donnent le ton, en interdisant l'usage agricole des substances incriminées. A l'heure où le réchauffement climatique ne nous facilite pas les choses, et que nos captages, nos rivières et notre biodiversité souffrent, je vous demande à toutes et à tous de porter ce message, qui n'est en fait que l'exigence légitime de chacun d'entre nous de pouvoir offrir un avenir sain et prospère à l'eau et la vie dans notre superbe vallée.

Bonne réunion à tous. »



## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du comité syndical du 23 octobre 2021
2. Actualités
3. Installation des Délégués de la CEA à l'EPAGE et élection de deux assesseurs au Bureau
4. CLE SAGE Largue : désignation de 4 Délégués au titre de l'EPAGE
5. Présentation pour approbation du compte administratif 2021 et du compte de gestion
6. Affectation du résultat de fonctionnement
7. Avancement des travaux et projets 2022
8. Présentation pour approbation du budget 2022
9. Débat portant sur les garanties accordées aux agents de l'EPAGE Largue en matière de protection sociale complémentaire
10. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposé par le centre de gestion
11. Divers

M. le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

### **9. Constitution d'une commission d'appel d'offre**

Le Comité syndical est d'accord.

### **1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent**

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du samedi 23 octobre 2021 qui s'est déroulée à la salle communale de Manspach.

### **2. Actualité**

#### **⇒ Bureau du 28 mars 2022**

Les Membres du Bureau se sont réunis par visioconférence, afin de préparer la séance budgétaire de ce soir.

Ils ont décidé de proroger la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 100 000 €.

#### **⇒ Situation hydrologique**

M. le Président explique que le bassin versant de la Largue connaît d'ores et déjà des conditions d'étiage dignes d'un mois d'août et donne la parole à M. FAESSEL qui fait un point sur la situation hydrologique.

M. FAESSEL présente un graphique du nombre de jours d'étiage par an sur la Largue à Friesen depuis 1998, l'évolution du débit de la Largue à Friesen en 2021 comparé à la moyenne interannuelle et un focus sur les cailloutis pliocènes du Sundgau à Mooslargue de 2006 à 2022.

L'année 2021 a été une année avec un débit légèrement supérieur à la normale à Friesen (1,22 m<sup>3</sup>/s, normale 1,15m<sup>3</sup>/s) porté par les mois excédentaires sur la première partie de l'année. La seconde partie de l'année, à partir du mois de septembre montre un déficit hydrologique de chacun des mois. Ce déficit se poursuit en janvier, février et mars 2022, à tel point que fin mars la Largue est passée en conditions d'étiage sous les 300L/s à Friesen. Au niveau de la nappe des cailloutis, si la première partie de l'année 2021 a permis une légère remontée de la nappe au niveau du piézomètre de suivi à Mooslargue, il faut s'attendre à une baisse à venir du niveau avec un décalage de 6 mois, du fait du manque de précipitations durant la période normale de recharge (octobre-avril) en cours.

#### **⇒ 3 Octobre 2021 Bisel : réunion sur l'état quantitatif des ressources en eau du Grand Est**

La Région Grand Est a réalisé une étude sur l'état quantitatif de la ressource et une évaluation prospective 2030-2050 liée aux scénarii du changement climatique. La région a retenu le secteur III Amont, qui comprend le bassin versant de la Largue, pour une analyse plus détaillée des zones à risques ou déficitaires. Les résultats des modélisations réalisées par le bureau d'étude Suez ont été présentés et confrontés à la réalité de terrain le 3 octobre 2021 à Bisel, vécue par les acteurs du territoire,



(collectivité en charge de l'approvisionnement en eau potable, agriculteurs, EPAGE, Communauté de Communes).

#### ⇒ Présentation de l'enjeu Eau potable

M. FAESSEL présente les enjeux liés à l'eau potable sur le bassin versant : petit à petit des problématiques quantitatives se révèlent sur le territoire auxquelles s'ajoutent les problématiques qualitatives avec la contamination des captages au Metolachlore ESA (impactant 8 unités de distribution) et au Chrome VI (2 unités de distribution) abordée par M. le Président en introduction. Dans le Nord du bassin versant, la dépendance à l'eau importée du bassin versant de la Doller augmente lors des périodes de tension ; les interconnexions se mettent en fonction.

#### ⇒ 11 mars 2022 : Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue en visioconférence

M. FAESSEL présente l'ordre du jour de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue du 11 mars 2022 :

1. Actualités
2. Etude sur les débits minimums biologiques de la Largue, *par Mme Aurélie SKORA, chargée de mission à l'EPAGE Largue*
3. Présentation de la synthèse hydrogéologique des aquifères du Sundgau focus sur les cailloutis, *par M. Rémy COTINET, Hydrogéologue à l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace*
4. Prise en compte des problématiques du Comité de Gestion de la Ressource en eau (CGRE)
5. Avancement de la mise en œuvre du SAGE, *M. Nicolas Faessel, Animateur SAGE*

#### ⇒ Coupes sur l'Elbach à Retzwiller

M. le Président donne la parole à M. LIENERT.

M. LIENERT explique qu'un agriculteur a réalisé une coupe quasi à blanc sur la ripisylve de l'Elbach à Retzwiller (à proximité du contournement routier de Retzwiller). L'agriculteur en question avait préalablement contacté M. LIENERT, mais a refusé la proposition du riviériste pour un rendez-vous sur place dans le but de marquer les arbres à recéper. M. LIENERT déplore la dureté de l'intervention et surtout la technique d'abattage mise en œuvre. Les arbres ont été coupés au sécateur (monté sur pelle mécanique) ; un tel engin écrase littéralement le bois lors des coupes, il en résulte des souches très abimées (type « choux fleurs ») qui, même si elles vont rejeter, finiront inévitablement par pourrir puisque prenant l'eau.

M. DIETMANN ajoute que l'agriculteur en question a pris cette initiative sans prévenir les propriétaires, ce qui est inadmissible.

#### ⇒ Pollution aux hydrocarbures à Seppois le Bas

Le 14 mars, vers 17h00, l'équipe de l'EPAGE a été informé d'une pollution en cours aux hydrocarbures sur la Largue au droit du site de Waterair à Seppois le Bas. Lors d'interventions précédentes sur le même secteur, l'EPAGE avait déjà remarqué des traces d'hydrocarbures dans la végétation rivulaire et les embâcles laissant penser à un problème récurrent mais sans possibilité d'en définir la provenance.

Lors de l'évènement en question, la pollution était encore en cours au moment de l'arrivée de l'EPAGE sur site, lequel a pu identifier la source de la pollution (évacuation pluviale du site Janoplast). Un barrage flottant ainsi que des buvards absorbants ont immédiatement été installés à l'exutoire du pluvial par l'EPAGE permettant de juguler la pollution. Le lendemain, l'EPAGE a pris contact avec Janoplast ; l'ensemble du site a été inspecté, ce qui permit d'identifier un problème résultant du dysfonctionnement d'un décanteur/déshuileur. La société Janoplast a été très réactive et a fait curer l'ensemble de son réseau.



⇒ **Bassin de rétention des crues du Triegenbach à Soppe le Bas**

Le projet est en attente de la finalisation des acquisitions foncières (nécessaires à la mise en place de la digue) par la commune.

M. Jean-Julien WEISS, Maire de Soppe-le-Bas, dit : « on avance à pas de géants et on espère pouvoir concrétiser les choses avant l'été ».

**3. Installation des Délégués de la CEA à l'EPAGE et élection de deux assesseurs au Bureau**

Délibération CS/01/2022

Faisant suite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021, lors de la Commission permanente du 25 octobre 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a procédé à la désignation de ses représentants au sein de l'EPAGE Largue.

M. le Président a installé les Conseillers d'Alsace désignés par la CEA au collège NON GEMAPI de l'EPAGE Largue :

Délégués titulaires

Mme Sabine DREXLER  
M. Maxime BELTZUNG

Délégués suppléants

Mme Isabelle HECTOR-BUTZ  
M. Nicolas JANDER

Après avoir installé les Conseillers d'Alsace désignés par la CEA au collège NON GEMAPI de l'EPAGE Largue, M. Daniel DIETMANN, Président, demande de reconstituer le Bureau de l'EPAGE en y incluant les nouveaux délégués de la CEA.

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité, d'élire au Bureau de l'EPAGE Largue :

- Mme Sabine DREXLER, assesseur titulaire NON GEMAPI
- M. Maxime BELTZUNG, assesseur suppléant NON GEMAPI

**4. CLE SAGE Largue : désignation de 4 Délégués au titre de l'EPAGE**

Délibération CS/02/2022

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Largue (SAGE) est composée par arrêté préfectoral, sur proposition des collectivités pour 6 ans de la façon suivante,

Collège des Elus locaux : 14 membres

Collège des représentants de l'Etat : 7 membres

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 7 membres

Le collège des Elus locaux est composé sur propositions des collectivités.

Par courrier du 21 mars 2022, M. le Chef du service eau, environnement et espaces naturels demande la désignation de 4 personnes pour représenter l'EPAGE Largue au sein de la CLE du SAGE Largue, dans le cadre de son renouvellement.

M. le Président demande qui est candidat :

MM. Daniel DIETMANN, Joseph BERBETT, Bertrand IVAIN, Francis ROBISCHUNG se portent candidats.

Le Comité syndical désigne à l'unanimité :

M. Daniel DIETMANN

M. Joseph BERBETT

M. Bertrand IVAIN

M. Francis ROBISCHUNG

pour représenter l'EPAGE Largue au sein de la CLE du SAGE Largue.

**5. Présentation pour approbation du compte administratif 2021 et du compte de gestion : Délibération CS/03/2022**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de **M. Joseph BERBETT**, Vice-Président, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par **M. Daniel DIETMANN**, Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Comité Syndical

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
SECTION DE FONCTIONNEMENT		165 029.23	332 764.28	415 629.22		247 894.17
SECTION D'INVESTISSEMENT		36 760.72	32 557.70	43 235.38		47 438.40
<b>TOTAUX</b>		<b>201 789.95</b>	<b>365 321.98</b>	<b>458 864.60</b>		<b>295 332.57</b>

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

**Excédent brut de l'année : 295 332.57**  
**Restes à réaliser : - 141 740.00**

**Excédent réel corrigé : + 153 592.57 €**

4° Approuve le compte de gestion 2021 présenté par le Comptable Public.



## Résultat de clôture GEMAPI et NON GEMAPI

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du service GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 75 646,37 € et un excédent de la section d'investissement de 4 809,99 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 152 864,25 € en fonctionnement et 8 511,46 € en investissement. Les restes à réaliser sont de 375 220 € en dépenses et 250 950 € en recettes. Le résultat de la clôture 2021 est un excédent réel corrigé de 117 562,07 €.
- du service NON GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 7 218,57 € et un excédent de la section d'investissement de 5 867,69 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 12 164,98 € en fonctionnement et 28 249,26 € en investissement. Les restes à réaliser sont de 58 220 € en dépenses et 40 750 € en recettes. Le résultat de la clôture 2021 est un excédent réel corrigé de 36 030,50 €.

### **6. Affectation du résultat de fonctionnement**

#### Délibération CS/04/2022

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 par M. Joseph BERBETT, Vice-Président, le Comité syndical a approuvé le compte administratif.

M. le Président remercie le Comité syndical pour la confiance accordée.

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2021, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement (recettes)	+ 43 235,38 €	
Section d'investissement (dépenses) :	- 32 557,70 €	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	+ 10 677,68 €	
Résultat N-1 reporté :	+ 36 760,72 €	
Résultat brut cumulé	+ 47 438,40 €	affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Restes à réaliser dépenses	- 433 440,00 €	
Restes à réaliser recettes	+ 291 700,00 €	
Résultat net (- besoin de financement + financement disponible)	- 94 301,60 €	
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 247 894,17 €	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	+ 94 301,60 €	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 153 592,57 €	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement



## 7. Avancement des travaux et orientations 2022

### ⇨ Désembâclage et entretien des ripisylves campagne 2021/2022

M. le Président rappelle qu'un travail de communication est réalisé en amont : « les choses se passent avec douceur et sensibilité ».

Diaporama à l'appui, M. LIENERT détaille les travaux :

M. LIENERT présente les travaux d'entretien réalisés depuis la dernière réunion du comité syndical d'avril 2021.

Suite à des signalements par les communes ou riverains, une campagne de désembâclage ponctuelle a été réalisée au cours de l'été 2021 sur :

- La Largue à Heidwiller, Balschwiller et Saint Bernard : embâcles obstruant des ponts
- La Largue à Seppois le Bas : embâcle coincé contre la digue Waterair.
- Le Traubach à Bellemagny : plusieurs embâcles sous le pont de la rue du moulin et son aval.

#### Digue de Bisel

Suite aux recommandations du Service de Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques lors du dernier contrôle du bassin de bisel, un gros entretien de la digue a été réalisé. En plus de la fauche annuelle « classique », une bande d'environ 4 m de large a été « défrichée » au pied du talus amont (coté bassin) dans le but de contrôler visuellement l'apparition potentielle de terriers animaux devant la digue.

#### Campagne d'entretien hivernal

L'EPAGE a également réalisé sa campagne annuelle d'entretien des cours d'eau et de dynamisation des ripisylves sur les linéaires suivants :

La Largue de Wolfersdorf à Gommersdorf : un très gros embâcle a été traité (transformé en peigne) au droit du lotissement de la Largue (Wolfersdorf), ainsi que plusieurs autres embâcles sur le tronçon. L'EPAGE en a profité pour dynamiser la ripisylve sur ce même tronçon (coupes sélectives réalisées et plantations prévues à l'automne).

La Largue de Dannemarie à Saint-Ulrich : de nombreux embâcles sur le tronçon ont été traités et l'évacuateur de crue vers la vieille Largue a été désencombré. Plusieurs méandres ont été consolidés à l'aide de peignes pour éviter leur « cour-circuitement » ou jonction.

Le Spechbach de Bernwiller à Spechbach (le Haut) : Ce tronçon n'a pas bénéficié d'un passage d'entretien complet par l'EPAGE depuis plus de 15 ans. Un gros entretien de la ripisylve a été mené depuis la limite amont de la zone urbaine de Bernwiller jusqu'à l'entrée de la zone urbaine de Spechbach. En zone urbaine de Bernwiller, un important travail de réouverture du lit mineur a été effectué, afin de favoriser l'écoulement des crues et de limiter le risque d'inondation des habitations par débordement. Les bois issus des coupes que les propriétaires riverains n'ont pas récupérés ont été valorisés en bois énergie (broyage). Entre les deux communes, quelques très gros embâcles (par rapport à la taille du cours d'eau) ont été extraits, permettant à la rivière de retrouver un écoulement lotique (rapide) favorable à l'oxygénation des eaux et au décolmatage du fond ; en quelques jours, le substrat de la rivière (graviers, galts) est réapparu, suite à la purge des vases accumulées par le courant retrouvé.

Le Largitzenbach à Bisel et Largitzen : Désembâclage à Bisel en aval du terrain de foot (reprise de gros saules basculés dans le cours d'eau. Recépage complet de plusieurs souches de vieux aulnes dépérissant le long de la rue de Luffendorf à Largitzen pour la sécurité de la voirie et des riverains. Des plantations sont prévues à l'automne sur le tronçon de Largitzen.

#### La Reppe à Montreux Vieux

Des coupes sélectives de sécurisation ont été réalisées entre le pont de la station d'épuration et le réservoir VNF du canal RR, tronçon du cours d'eau longé par un chemin très fréquenté par les promeneurs. De nombreux frênes et aulnes dépérissants ou secs ont été coupés. Des plantations de diversification et renforcements de la ripisylve sont prévues à l'automne 2022.



## ⇒ Prévention des coulées d'eau boueuse : aménagements d'hydraulique douce

M. le Président félicite Mme SKORA pour son engagement dans la réalisation de sa mission.  
Mme SKORA expose l'avancement des actions en lien avec l'hydraulique douce entrepris entre mars et mai 2022. Une haie a tout d'abord été plantée sur la commune de Gildwiller.

Les élèves de CM1/CM2 du RPI de Hecken ont débuté le chantier le 8 mars 2022 en plantant 250 arbustes. Lors du chantier participatif organisé le 12 mars 2022 par l'EPAGE Largue et la commune, plus de 1000 arbustes ont été plantés, au total, une haie de 250 mètres linéaires se dresse désormais à l'entrée du village.

Sur la commune de Friesen, rue des alouettes, une fascine vivante de 30 mètres linéaires a été implantée sur une parcelle agricole. Une haie de 60 mètres linéaires est associée à la fascine pour limiter les coulées d'eau boueuse et favoriser la biodiversité.

Sur la commune de Hindlingen, 30 mètres linéaires de fascine ont été implantés rue des champs. Cette fascine sera complétée par la plantation d'une haie d'environ 100 mètres linéaires lors d'un chantier participatif à l'automne.

## ⇒ NATURA 2000

M. le Président félicite M. Clément LIBIS pour son élection à la présidence du site Natura 2000 Jura alsacien et lui donne la parole.

M. LIBIS remercie M. DIETMANN : il s'agit d'un site de 4 000 ha ; la structure d'hébergement est la CC Sundgau et le recrutement d'un(e) animateur(trice) est en cours. Il propose de faire appel à l'EPAGE Largue pour avoir des conseils dans l'avancement de l'animation.

M. DIETMANN répond qu'il serait tout à fait judicieux de se rapprocher entre structures Natura 2000 pour créer un secteur sur lequel la biodiversité sera mise à l'honneur.

Grâce à l'animation Natura 2000, on redécouvre des espèces disparues dans le Sundgau.

M. le Président passe la parole à M. BRETON

### ○ Etude écrevisses

La recherche d'Ecrevisses par ADN environnemental a été réalisée en 2021 sur 8 sites par le laboratoire Gécolab. Les résultats des analyses ont été transmis en 2022 et seront payés sur le budget 2022. Les analyses n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'Ecrevisses dans les sites étudiés. L'ADN d'Ecrevisses étant peu abondant, le prestataire a décidé de réaliser une 2ème série d'analyses à ses frais. Le laboratoire a également recherché l'ADN d'autres espèces dans les échantillons transmis. Les espèces suivantes ont notamment été retrouvées dans plusieurs échantillons : Chevesne commun, Vairon, Truite fario, Lamproie de planer, Loche franche, Chabot, Goujon, Pseudorasbora, Gardon, Perche soleil, Carassin doré, Castor, Râle d'eau, Ephéméroptères.

### ○ Etude odonates d'étangs et de mares

En 2022, il est proposé au Comité syndical de réaliser une étude Odonates et Cuivré des Marais sur 10 étangs ou complexes d'étangs et de mares du site N2000 Sundgau, région des étangs pour un montant de 14 119€ (devis Climax). Cette étude vise à combler un manque de connaissances notifié dans le DOCOB N2000. L'étude sera financée à 100% dans le cadre de l'animation N2000.

#### Délibération CS/05/2022

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice : 58

Membres présents et représentés : 38

Vu la présentation du projet,

Considérant l'action 6.2 du DOCOB Natura 2000 qui prévoit la réalisation d'expertises complémentaires sur les groupes d'espèces non inventoriées,

Considérant le besoin de connaissances sur les populations d'odonates présentes dans les étangs patrimoniaux Natura 2000,

Considérant le financement à 100% par l'État et l'Europe,



Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- de faire réaliser une étude Odonates sur 10 étangs ou complexes d'étangs et de mares sur le site Natura 2000 FR4201811 Sundgau, région des étangs
- d'inscrire au budget 2022 la somme de 14 119 € à l'article 617 pour la réalisation de l'action « Étude Odonates sur 10 étangs ou complexes d'étangs-mares situés dans le site Natura 2000 "Sundgau, région des étangs" et ses abords »
- de solliciter l'octroi d'une aide publique de 14 119€ TTC auprès de l'Etat et de l'Europe
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

⇒ **Indemnisation des exploitants**

**Délibération CS/06/2022**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice : 58

Membres présents et représentés : 38

### **Action CTEC Aménagements d'hydraulique douce : indemnisation des exploitants**

Considérant les événements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années,

Considérant l'action 1.6 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur l'implantation de projets pilotes et démonstratifs d'hydraulique douce,

Considérant la convention ratifiée entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture d'Alsace le 11 septembre 2021,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'octroyer une indemnité aux exploitants agricoles au titre de la perte d'exploitation liée à l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur leur parcelle à hauteur de 14,64 € / are / an
- D'inscrire au budget 2022 la somme de 1 000€ à l'article 65888 pour le versement de cette indemnité
- De donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

⇒ **Amélioration du fonctionnement alluvial de la Gruebaine et de renaturation d'étangs dans le lit majeur**

Le conservatoire d'espaces naturels d'alsace (CSA) est propriétaire de 3 étangs ou complexes d'étangs situés dans le lit majeur de la Gruebaine. Il a réalisé une étude d'amélioration du fonctionnement alluvial de la Gruebaine et de renaturation d'étangs dans le lit majeur. Il en ressort que l'étang du milieu présente d'importants enjeux écologiques qu'il convient de prendre en compte lors de travaux de reconnexion du lit mineur. L'étang du Pré Favé présente des enjeux de reconnexion du lit majeur et de restauration de zone humide. Le complexe des étangs « derrière les bois » présente principalement des enjeux lit majeur, zones humides mais également quelques enjeux espèces protégées. Le CSA a demandé à l'EPAGE Largue de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la compétence GEMAPI. Afin d'avancer sur le dossier, l'EPAGE propose de réaliser dans un premier temps les travaux de renaturation de la zone humide dégradée sur le site du Pré Favé. Il est envisagé d'effacer les digues de l'étang, éliminer des espèces exotiques, créer des ouvertures dans un chemin en remblais sous réserve de l'accord du propriétaire voisin.

**Délibération CS/07/2022**

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 27



Suffrages exprimés : 28 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

### **Renaturation d'une zone humide inondable sur la Gruebaine**

Considérant la convention cadre de partenariat EPAGE Largue - Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace approuvée par le Comité syndical le 16 novembre 2019 et signé le 25 novembre 2019 par M. le Président,

Considérant l'opportunité de restaurer la fonctionnalité d'une zone humide inondable sur la Gruebaine,  
Considérant la présence de l'étang au sein du périmètre Natura 2000 Sundgau, région des étangs,  
Considérant la compétence GEMAPI n°5 de l'article L211.7 du Code de l'Environnement : défense contre les inondations, l'optimisation des crues, la reconquête de zones d'expansion des crues,

Considérant l'action 3.2 du Contrat Territoire Eau et Climat : reconquérir la fonctionnalité des zones alluviales et inondables ainsi que la trame bleue,

Considérant la présentation du projet,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- De renaturer une zone humide sur le site de l'étang du Pré Favé (section 8 parcelle 112) propriété du CSA situé à Chavannes sur l'Étang, et sur la parcelle attenante (section 8 parcelle 73), sous réserve de l'acceptation du propriétaire.
- D'inscrire au budget 2022 la somme de 30 000€ à l'article 2315 opération 22 pour la réalisation de l'action « Reconquête zone humide /zone tampon / chenaux de crue »
- de solliciter l'octroi d'une aide publique de 24 000€ TTC auprès de l'Agence de l'Eau
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

M. DIETMANN invite les élus souhaitant restaurer des zones humides ou lits majeurs sur leur ban communal à contacter l'EPAGE Largue.

Il rappelle que le secteur de Montreux est situé sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, à proximité de la ligne de partage des eaux Rhin-Meuse. Administrativement, c'est un autre découpage, la limite pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est sur la limite du Haut-Rhin.

#### ⇒ **Équipement de prévention des ruissellements**

**Délibération CS/08/2022**

**Collège NON GEMAPI**

**Membres en exercice : 58**

**Membres présents et représentés : 38**

Considérant les événements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années,

Considérant le manque d'aménagements permettant la lutte contre les coulées d'eau boueuse sur le territoire,

Considérant la convention ratifiée entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture d'Alsace le 11 septembre 2021,

Considérant l'action 1.6 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur l'implantation de projets pilotes et démonstratifs d'hydraulique douce,

Considérant la décision du Comité syndical du 28 février 2020 d'inscrire la somme de 20 000€ pour les équipements d'hydraulique douce financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM),

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'inscrire un crédit de paiement supplémentaire de 21 600 € TTC à l'article 2315 opération 19
- De solliciter l'octroi d'une aide publique à hauteur de 80% auprès de l'AERM
- De donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet



⇒ **Aménagement du contrat emploi non permanent « ruissellement »**

Le poste d'emploi non permanent, en raison d'un accroissement temporaire d'activité démarré le 20 septembre 2021, s'achève le 20 septembre 2022.

Objectif : élaborer et animer une stratégie intégrée de gestion des ruissellements hors zones urbaines.

M. le Président propose de prolonger la mission par la création d'un poste pour une durée de 6 mois suivant le 20 septembre 2022

**Délibération CS/09/2022**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice : 58

Membres présents et représentés : 38

**Création d'un emploi non permanent dédié à la problématique "ruissellement"**

Considérant que le poste non permanent créé dans le but de gérer les ruissellements hors zones urbaines arrive à son terme le 20 septembre 2022,

Considérant le besoin d'aménagements permettant la lutte contre les coulées d'eau boueuse sur le territoire,

Considérant la nécessité de prolonger l'animation de la stratégie intégrée de gestion des ruissellements hors zones urbaines,

Considérant la délibération CS/09/2021 du 14 avril 2021,

Considérant le financement à 80% de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM),

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- ✓ De prolonger la mission d'animation de la stratégie intégrée de gestion des ruissellements hors zones urbaines
- ✓ De créer un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - poste rémunéré par référence à un échelon du grade de technicien ou d'ingénieur
  - durée hebdomadaire de 35 heures (35/35èmes)
  - recrutement à compter du 20 septembre 2022 pour une durée maximale de 6 mois
- ✓ D'inscrire une enveloppe globale de 25 000 € sur les budgets 2022 et 2023, ainsi que la subvention de l'Agence de l'Eau correspondante.
- ✓ De donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document y afférent.

⇒ **Etudes opérationnelles de conception des travaux de réaménagement dans les zones urbaines**

**Délibération CS/10/2022**

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,

Considérant les problématiques récurrentes d'inondation et de déséquilibres hydromorphologiques des cours d'eau dans les zones urbaines Bernwiller, Diefmatten, Traubach-le-Haut, Traubach-le-Bas, Courtavon et Oberlarg,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80% pour les études et les travaux, dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC),

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'inscrire la somme de 184 050 € au budget 2022 à l'article 2031 opération 23 pour la réalisation d'études opérationnelles de conception des travaux de réaménagement dans les zones urbaines
- De répartir le programme d'étude de 2022 à 2024 dans le cadre du CTEC

## **8. Présentation pour approbation du budget 2022**

M. le Président rappelle que le Comité syndical, dans sa séance du 14 avril 2021, a approuvé, à l'unanimité, l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022.

### **Règlement budgétaire et financier (RBF)**

#### **Délibération CS/11/2022**

Vu la décision du Comité syndical le 14 avril 2021 concernant le passage anticipé à la nomenclature M57,

Vu le Règlement budgétaire et financier applicable au budget de l'EPAGE Largue présenté par M. le Président,

Conformément à l'article L.5211-1 du CGCT relatif au Règlement Budgétaire et Financier, Le Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve le règlement Budgétaire et Financier tel que présenté et ci-annexé.

### **Application de la fongibilité des crédits (redéploiement des crédits entre les lignes budgétaires qui composent le programme budgétaire)**

#### **Délibération CS/12/2022**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité syndical de déléguer à M. le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, M. le Président informe le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à M. le Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

### **Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations**

#### **Délibération CS/13/2022**

M. le Président propose au Comité syndical de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2022 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 comme suit :

- Conservation des durées d'amortissement antérieurement appliquées à l'EPAGE Largue dans le cadre de l'instruction M14, à savoir :

#### **Immobilisations incorporelles**

Logiciels	2 ans
-----------	-------

#### **Immobilisations corporelles**

Voitures	10 ans
----------	--------

Matériel informatique	5 ans
-----------------------	-------

Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
---	--------

Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
--	--------



- Application de la méthode de l'amortissement linéaire « prorata temporis » à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2022, à l'exclusion des biens de faible valeur (montants unitaires inférieurs à 500 € TTC), qui sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

### Participation NON GEMAPI des Communes

Délibération CS/14/2022

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice : 58

Membres présents et représentés : 38

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,  
Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2022,

Le Collège NON GEMAPI DECIDE, à l'unanimité :

- de maintenir la valeur du point à 782,42 €, suivant le tableau ci-joint.
- de maintenir la valeur du seuil de participation maximum des communes à 2,60€/habitant/an.

La cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE Largue pour 2022 est de 1.67 €.

### Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération

Délibération CS/15/2022

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 27

Suffrages exprimés : 28 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,  
Pour équilibrer le budget GEMAPI 2022,

Le Collège GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

- De porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 160 930,12 € ; cotisation répartie selon les modalités statutaires détaillées dans le tableau ci-dessous :

	CC Sud Alsace Largue	CC Sundgau	CC Doller Soultzbach	MZA	Total
<b>Population totale (nb hab) DGF 2021</b>	<b>22982</b>	<b>49135</b>	<b>16670</b>	<b>279815</b>	<b>368602</b>
Surface totale (ha) de l'EPCI	23040,4	43324,5	16065,9	43930,5	
Surface (ha) concerné par l'EPAGE	22235,2	8033,0	2023,6	226,8	32518,6
<b>Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE 2021</b>	<b>22178,9</b>	<b>9110,4</b>	<b>2099,7</b>	<b>1444,4</b>	<b>34833,4</b>
<b>Taux population globale 2021</b>	<b>63,7%</b>	<b>26,2%</b>	<b>6,0%</b>	<b>4,1%</b>	<b>100%</b>
Nombre de délégués	22	10	3	2	37
<b>Participation GEMAPI 2022</b>	<b>102 466,44 €</b>	<b>42 089,92 €</b>	<b>9 700,46 €</b>	<b>6 673,29 €</b>	<b>160 930,12 €</b>

### Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »

Délibération CS/16/2022

Sur proposition de Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président,  
Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

- D'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 5 000 € à la Maison de la Nature d'Altenach pour l'année 2022.
- D'inscrire la somme de 5 000 € à l'article 657382 du budget 2022

**Le budget 2022 s'équilibre comme suit :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>591 423,57 €</b>	<b>591 423,57 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>686 781,00 €</b>	<b>790 488,57 €</b>

## **9. Constitution d'une commission d'appel d'offre**

### **Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

#### Délibération CS/17/2022

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou dans un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste déposée est la suivante :

Liste composée de

Membres titulaires : MM. Claude GEIGER, Franck GRANDGIRARD, Marc PARENT, Joseph BERBETT, Dominique RULOFS

Membres suppléants : MM. Jean-Michel ZINCK, Dominique BRUNNER, Marc BERGER, Pierre SCHAD, François BASCHUNG

Le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les résultats sont les suivants :

Sont élus à la Commission d'appel d'offres de l'EPAGE Largue :

Membres titulaires : MM. Claude GEIGER, Franck GRANDGIRARD, Marc PARENT, Joseph BERBETT, Dominique RULOFS

Membres suppléants : MM. Jean-Michel ZINCK, Dominique BRUNNER, Marc BERGER, Pierre SCHAD, François BASCHUNG

## **10. Débat portant sur les garanties accordées aux agents de l'EPAGE Largue en matière de protection sociale complémentaire**

M. le Président présente la protection sociale actuelle des agents de l'EPAGE :

Complémentaire santé: néant

Prévoyance: contrat groupe avec participation financière de l'EPAGE à hauteur de 28 €/mois/agent

Ce qui change :

Jusqu'à présent facultative, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire est rendue obligatoire à compter du 1er janvier 2022 à la suite de l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

**Santé** : dès le 1er janvier 2026, la couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État. En revanche, rien n'empêchera un employeur public de participer au-delà de ce montant minimum

**Prévoyance** : dès le 1er janvier 2025, la couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État. En revanche, rien n'empêchera un employeur public de participer au-delà de ce montant minimum.



Le Comité est invité à proposer des éléments à maintenir ou à mettre en place en matière de protection sociale complémentaire pour les différents risques pour les années 2022 à 2026 :

**Concernant le risque santé :**

- Participer à la consultation relative à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion pour les collectivités du département
- Examiner l'adhésion à la convention de participation en fonction des résultats obtenus.

**Concernant le risque prévoyance :**

- Au terme de la convention de participation actuelle, à savoir le 31 décembre 2024, participer à la nouvelle consultation mise en place par le Centre de Gestion pour les collectivités du département
- Examiner l'adhésion à la convention de participation en fonction des résultats obtenus.

Il s'agit d'un débat sans vote.

## **11. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée par le centre de gestion**

### **Délibération CS/18/2022**

**Objet : Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

#### **EXPOSE PREALABLE**

M. le Président expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.



Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à l'EPAGE Largue dans l'outil informatique mis à sa disposition.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à M. le Président
  - ✓ pour signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de l'EPAGE Largue
  - ✓ pour signer tout document et acte relatif à ladite mission
  - ✓ pour désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

## 12. Divers

### ✓ Métolachlore-ESA

Au sujet du métolachlore, M. Jean-Julien WEISS, Délégué de la CC Vallée de la Doller et du Soultzbach, dit qu'il ne faut pas blâmer les agriculteurs, mais les informer et discuter.

M. Dominique SPRINGINSFELD, Délégué de la CC Sundgau, partage les propos introductifs de M. le Président sur les enjeux de la qualité de l'eau : « Au niveau de la CC Sundgau, la situation est bien pire au sujet du métolachlore-ESA (nous venons d'apprendre que 9 nouveaux captages s'ajoutent à la liste des captages contaminés au métolachlore-ESA). La CC Sundgau achète également beaucoup d'eau depuis le secteur de Saint-Louis ».

Pour le métolachlore ESA, la limite réglementaire de 0,1µg/L est dépassé avec des valeurs de l'ordre de 0,25µg/L, alors que l'ANSES a défini une valeur sanitaire impactant la santé humaine à 560µg/L.

Je suis surpris que tu (M. DIETMANN) ne demande l'interdiction du S-Métolachlore que dans la zone de captage. Nous, on veut l'interdiction à la vente purement et simplement pour qu'on reste crédible par rapport aux efforts que doit porter la collectivité pour remettre la situation en règle. »

M. DIETMANN répond : « Je ne peux que dire ce qui est recommandé par Syngenta. ».

M. SPRINGINSFELD explique qu'il y a d'autres solutions techniques pour le maïs.

M. Bertrand IVAIN, Vice-Président, Délégué de la CC Sundgau, ajoute que « l'EPAGE est là pour défendre l'eau, on ne doit pas avoir honte de la défendre de manière plus énergique ».

M. Alain GAUTHERAT, Délégué de la commune de Magny, dit qu'il est passé en bio et que c'est difficile, mais qu'il y parvient parce qu'il a une petite exploitation. Quelles sont les solutions pour les grandes exploitations et quelles sont les aides ?

M. SPRINGINSFELD répond qu'il y a des solutions de traitement en post levée, bien moins impactantes que les traitements en prélevée.

M. GAUTHERAT demande si cela passe par les PSE (Paiement pour services environnementaux).

M. FAESSEL répond que c'est la CCSAL qui est porteuse du projet de PSE, il y est prévu un zonage particulier dans les zones de captages prévoyant la réduction des usages des herbicides.

M. Denis NASS, Délégué de la commune de Gommersdorf, dit que la molécule est dangereuse, mais que cela ne doit pas se retourner contre les agriculteurs. Il remercie l'assemblée pour la sérénité des débats. Il explique que « Syngenta vient seulement il y a quelques mois de recommander de ne pas utiliser le S-Métolachlore dans les zones de captages. Là où les MAE phyto sont en place il n'y a pas de métolachlore ESA dans les captages. Les PSE sont un combat qu'on a mené il y a 7 ou 8 ans, on voulait un partenariat Agriculteurs/collectivités. Malheureusement, le dispositif a été complexifié à Paris, à un tel point que c'est quasi impossible. Quand arriverons-nous à faire simple pour une alimentation de bonne qualité au bon prix ? »



M. DIETMANN répond que « ceux qui se sont engagés dans les MAE ne peuvent pas s'engager dans les PSE, c'est absurde.

Il faut continuer de travailler ensemble, agriculteurs et politique, le Sundgau mérite qu'on y arrive ».

M. NASS dit que « les solutions viennent par l'innovation ».

M. DIETMANN conclut sur cette note pleine d'espoir.

Il remercie Mmes et MM. les Délégués pour la qualité des débats et clôt la séance à 22 heures 30.

---

#### Table des délibérations

---

CS/01/2022 : Election de deux assesseurs au Bureau de l'EPAGE Largue

CS/02/2022 : Désignation de 4 délégués au titre de l'EPAGE Largue à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue

CS/03/2022 : Compte administratif 2021

CS/04/2022 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

CS/05/2022 : Etude Natura 2000 « odonates d'étangs et de mares »

CS/06/2022 : Action CTEC Aménagements d'hydraulique douce : indemnisation des exploitants

CS/07/2022 : Renaturation d'une zone humide inondable sur la Gruebaine

CS/08/2022 : Equipement de prévention des ruissellements

CS/09/2022 : Création d'un emploi non permanent dédié à la problématique « ruissellement »

CS/10/2022 : Etudes opérationnelles de conception des travaux de réaménagement dans les zones urbaines

CS/11/2022 : Règlement budgétaire et financier (RBF)

CS/12/2022 : Application de la fongibilité des crédits

CS/13/2022 : Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

CS/14/2022 : Participation NON GEMAPI des communes

CS/15/2022 : Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération

CS/16/2022 : Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »

CS/17/2022 : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

CS/18/2022 : Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par la Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)